

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 11
en exercice : 11
ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 03/11/2023
Date d'affichage : 03/11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de HONDEVILLIERS**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 10 NOVEMBRE 2023**

Maire : Monsieur Camille DIQUAS

Etaient présents : M. Camille DIQUAS – Mme Sandrine TURGNÉ – Mme Servane BEUQUE – M. Abel DUREAU
– Mme Mélina DESSOLES – M. David CHARNLEY – M. Joffrey CROSNIER – M. Didier LAGUEYRIE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Maryvonne BOUTIN BESSIERE donne pouvoir à M. Didier
LAGUEYRIE
Mme Cathy BATY donne pouvoir à M. Camille DIQUAS
M. Marc LESAGE donne pouvoir à M. David CHARNLEY

Secrétaire de séance : Mme Servane BEUQUE

**DÉLIBÉRATION 2023 - 041 : Délégués syndicats intercommunaux, suite à la démission de M. Luc
BOCQUET**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application des statuts des syndicats intercommunaux et
du code général des collectivités territoriales, il convient d'élire les délégués qui représenteront la commune au
sein des comités des divers syndicats,

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020,
Considérant la démission de M. Luc BOCQUET,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PROCÈDE, en conformité avec les dispositions du CGCT, notamment de l'article L2121-21, après avoir décidé
à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, à la désignation des délégués au sein des syndicats
suivants :

ELIT ainsi qu'il suit à la majorité absolue,

SIVU GENDARMERIE DE REBAIS :

Délégué suppléant : Mme BEUQUE Servane

CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Délégué suppléant : Mme DESSOLES Mélina

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN :

Délégué suppléant : Mme DESSOLES Mélina

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de
la notification ou de l'affichage de l'acte ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du
site www.telerecours.fr.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

A Hondevilliers, le 22 novembre 2023

Le Maire,
Camille DIQUAS

Acte rendu exécutoire le
Dépôt en S/Préfecture le
Et publication ou notification du

